

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du 17 septembre 2018, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : M. le conseiller Vincent Fortier
Mme la conseillère Caroline Cossette
M. le conseiller Martin Guevremont
Mme la conseillère Isabelle Bérubé
Mme la conseillère Marilou Alarie
M. le conseiller Jacques Bédard
M. le conseiller Joël Boucher

Est absente : Mme la conseillère Louise Dion

Sont également présents, le directeur général, M. Guy Hébert, et la greffière, M^e Lucie Tousignant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

180917-1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2018
4. Première période de questions des citoyens
5. Dépôt de documents
 - Liste de mouvement du personnel syndiqué – Direction des ressources humaines - Période se terminant le 17 septembre 2018
 - Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 31 août 2018
 - Liste des virements budgétaires relatifs aux salaires pour la période se terminant le 31 août 2018
 - Liste des contrats de 25 000 \$ à 49 999,99 \$ - Août 2018
 - Adjudication de l'émission d'obligations du 11 septembre 2018 – Délégation au trésorier
 - Certificat de la greffière concernant la période d'enregistrement du *Règlement 2018-13 décrétant divers achats de véhicules et équipements municipaux et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

6. Sujets devant faire l'objet d'une décision du conseil
 - 6.1. Dossiers du conseil
 - 6.1.1 Rencontre avec les élus – Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - Formation sur le rôle des élus
 - 6.1.2 Mandat à Me Marc Laperrière du cabinet Gilbert Simard Tremblay, avocats, s.e.n.c.r.l. afin de porter en appel le dossier villes de Brossard et Saint-Bruno-de-Montarville c. Ville de Longueuil relatif à la réception de l'indu
 - 6.1.3 Appui à la Coalition pour la fluidité de l'A-30
 - 6.2. Direction générale - *Aucun*
 - 6.3. Communications - *Aucun*
 - 6.4. Ressources humaines - *Aucun*
 - 6.5. Finances, approvisionnements et technologies de l'information
 - 6.5.1 Autorisation des dépenses
 - 6.6. Loisirs, Culture et Vie communautaire - *Aucun*
 - 6.7. Urbanisme, environnement et développement durable
 - 6.7.1 Dérogation mineure DM 2018-061 afin d'autoriser la réduction de la marge arrière de 10 mètres à 4,6 mètres, de la marge latérale droite de 6,25 mètres à 2 mètres, de la distance minimale exigée d'une ligne de terrain de 1 mètre à 0,9 mètre pour un garage souterrain, de la largeur minimale exigée d'une allée d'accès et d'une allée de stationnement de 6,5 mètres à 6 mètres et du nombre de cases de stationnement exigé de 44 à 30 aux 19 à 31, boulevard Seigneurial Est
 - 6.7.2 Dérogation mineure DM 2018-101 afin d'autoriser l'empiètement de 4 mètres à 2,4 mètres d'une marquise dans la marge latérale au 1305, rue Mesnard
 - 6.7.3 à 6.7.7 Approbation de la liste des demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 6.7.8 Vente du lot 6 247 558, une partie du lot 6 040 861, une partie du lot 6 040 855 et une partie du lot 6 040 865 – Rues Parent et Marie-Victorin (Parc d'affaires Gérard-Filion) – Colo-D3 inc. – Addenda à la promesse d'achat entérinée par la résolution 180416-28
 - 6.8 Greffe et contentieux - *Aucun*
 - 6.9 Travaux publics
 - 6.9.1 Adjudication d'un contrat de fourniture de pièces d'égoût et d'aqueduc (lots A, B et C) – APP-SP-18-27
 - 6.9.2 Adjudication d'un contrat de fourniture d'un boueur avec opérateur qualifié – APP-SP-18-28
 - 6.10 Génie - *Aucun*

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

7. Avis de motion, projets de règlements et règlements
 - 7.1. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement décrétant des dépenses pour les infrastructures, les applications ainsi que la gestion de l'informatique et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût
 - 7.2. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage URB-Z2017* afin de créer la zone industrielle IA-586 à même la zone IA-580
 - 7.3. Adoption du *Premier projet de règlement URB-Z2017-007 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin de créer la zone industrielle IA-586 à même la zone IA-580*
 - 7.4. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement modifiant le *Règlement relatif au plan d'urbanisme URB-PU2017* afin d'y ajouter un secteur voué au développement résidentiel et le seuil de densité prescrit, dans un territoire hors TOD
 - 7.5. Adoption du *Projet de règlement URB-PU2017-001 modifiant le Règlement relatif au plan d'urbanisme URB-PU2017 afin d'y ajouter un secteur voué au développement résidentiel et le seuil de densité prescrit, dans un territoire hors TOD*
 - 7.6. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage URB-Z2017* afin d'agrandir la zone HA-703 à même la zone PA-774
 - 7.7. Adoption du *Premier projet de règlement URB-Z2017-006 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'agrandir la zone HA-703 à même la zone PA-774*
 - 7.8. Adoption du *Second projet de règlement URB-Z2017-004 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter au tableau des spécifications de la zone MC-255 des dispositions spécifiques reliées à l'usage C7-01-01 « Vente au détail de véhicule de promenade » et d'ajouter certaines dispositions spécifiques au secteur des Promenades St-Bruno*
 - 7.9. Adoption du *Second projet de règlement URB-Z2017-005 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter aux usages spécifiquement permis de la zone CB-250, les postes d'essence et station-service, une disposition spécifique afin d'autoriser comme usage accessoire à l'usage « C1-08-01 Magasin à rayons multiples », la vente au détail de pièce, pneu, batterie ou accessoire neuf, le service de réparation mécanique, estimation, remplacement de pièce, pose d'accessoire, traitement antirouille pour véhicule de promenade, cyclomoteur, motocyclette, motoneige ou véhicule hors route et, d'y autoriser les projets intégrés*
 - 7.10. Adoption du *Règlement 2018-15 modifiant le Règlement N. 21-1 sur les nuisances afin d'ajouter ou modifier les personnes désignées pour l'application du règlement*
8. Sujets d'agglomération
 - 8.1. Rapport du maire concernant les décisions prises lors de la dernière séance d'agglomération du 30 août 2018, le cas échéant – Aucun
 - 8.2. Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire de l'agglomération du 20 septembre 2018

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

9. Affaires nouvelles
10. Deuxième période de questions des citoyens
11. Période d'intervention des membres du conseil
12. Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-2

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2018

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Démission de la secrétaire-trésorière du Cercle des fermières - Motifs, respect des règles générales du Cercle et rétablissement des faits - Dénonciation du prêt de bureau d'employés au centre communautaire aux fins de signature de documents à l'insu de certains membres du Cercle;
- Calendrier d'adoption du projet de politique de soutien financier/financement des organismes communautaires;
- Suivi d'une correspondance transmise au maire le 27 août dernier sur la construction d'un centre multisport comportant trois (3) questions, dont la possibilité d'implanter le centre au sud de la 116, coûts de promotion engagés sur ce projet et tenue d'un référendum eu égard à l'engagement financier de la municipalité et aux dimension et localisation de ce centre.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste de mouvement du personnel syndiqué – Direction des ressources humaines - Période se terminant le 17 septembre 2018
- Liste des virements budgétaires pour la période se terminant le 31 août 2018
- Liste des virements budgétaires relatifs aux salaires pour la période se terminant le 31 août 2018
- Liste des contrats de 25 000 \$ à 49 999,99 \$ - Août 2018
- Adjudication de l'émission d'obligations du 11 septembre 2018 – Délégation au trésorier
- Certificat de la greffière concernant la période d'enregistrement du *Règlement 2018-13 décrétant divers achats de véhicules et équipements municipaux et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût*

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

180917-3 RENCONTRE AVEC LES ÉLUS – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – FORMATION SUR LE RÔLE DES ÉLUS

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU de mandater la direction générale et la direction du Greffe et du Contentieux à organiser une rencontre avec les membres du conseil et les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) sur le rôle des élus au sein d'une municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-4 MANDAT À M^E MARC LAPERRIÈRE DU CABINET GILBERT SIMARD TREMBLAY, AVOCATS, S.E.N.C.R.L. AFIN DE PORTER EN APPEL LE DOSSIER VILLES DE BROSSARD ET SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE C. VILLE DE LONGUEUIL RELATIF À LA RÉCEPTION DE L'INDU

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU de mandater M^e Marc Laperrière du cabinet Gilbert Simard Tremblay, avocats, s.e.n.c.r.l., pour porter en appel la décision de 1^{ère} instance dans la cause villes de Brossard et Saint-Bruno-de-Montarville c. Ville de Longueuil relatif à la réception de l'indu.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Joël Boucher, et RÉSOLU de reporter la décision afin de permettre aux élus de prendre connaissance de l'avis juridique et des motifs invoqués pour porter en appel la décision de la cour supérieure.

Votes pour : 2

Votes contre : 5 (Vincent Fortier, Caroline Cossette, Martin Guevremont, Isabelle Bérubé, Jacques Bédard)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

CETTE PROPOSITION ÉTANT REJETÉE, LA PROPOSITION PRINCIPALE EST DONC ADOPTÉE SANS MODIFICATION.

Votes pour : 5

Votes contre : 2 (Marilou Alarie, Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

180917-5 APPUI À LA COALITION POUR LA FLUIDITÉ DE L'A-30

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU de poursuivre les actions déjà entreprises pour faire pression auprès des instances gouvernementales afin de mettre en place des solutions permanentes et concrètes pour décongestionner l'A-30 et améliorer de façon substantielle le transport des personnes et des marchandises sur cette artère et, comme suite à la contribution financière de 4 900 \$ accordée en mars 2018 à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-6 AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la période se terminant au 31 août 2018 de 12 939 893,40 \$ incluant les charges salariales de 769 106,37 \$ pour les périodes 2018-32 à 2018-35, la liste des dépôts directs pour une somme de 10 158 263,63 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 1 492 492,80 \$ et la liste des paiements par débit direct de 520 030,60 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-7 DÉROGATION MINEURE DM 2018-061 AFIN D'AUTORISER LA RÉDUCTION DE LA MARGE ARRIÈRE DE 10 MÈTRES À 4,6 MÈTRES, DE LA MARGE LATÉRALE DROITE DE 6,25 MÈTRES À 2 MÈTRES, DE LA DISTANCE MINIMALE EXIGÉE D'UNE LIGNE DE TERRAIN DE 1 MÈTRE À 0,9 MÈTRE POUR UN GARAGE SOUTERRAIN, DE LA LARGEUR MINIMALE EXIGÉE D'UNE ALLÉE D'ACCÈS ET D'UNE ALLÉE DE STATIONNEMENT DE 6,5 MÈTRES À 6 MÈTRES ET DU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT EXIGÉ DE 44 À 30 AUX 19 À 31, BOULEVARD SEIGNEURIAL EST

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-061, déposée par monsieur Joseph Akoury, pour et au nom de Corporation Akoury inc., propriétaire, pour autoriser la réduction :

- de la marge arrière de 10 mètres à 4,6 mètres;
- de la marge latérale droite de 6,25 mètres à 2 mètres;
- de la distance minimale exigée d'une ligne de terrain de 1 mètre à 0,9 mètre pour un garage souterrain;
- de la largeur minimale exigée d'une allée d'accès et d'une allée de stationnement de 6,5 mètres à 6 mètres;
- du nombre de cases de stationnement exigé de 44 à 30;

aux 19 à 31, boulevard Seigneurial Est, et ce, en dérogation aux dispositions des articles 130, 135, 136 et 138 ainsi qu'au tableau des spécifications de la zone HC-911 de l'annexe B du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve :

- de maintenir le même gabarit et la même volumétrie que l'esquisse et l'implantation préliminaire du projet de construction présentées au soutien de la demande de PIIA;
- de réduire la marge latérale droite seulement pour la portion inférieure au tiers du bâtiment;
- de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution;

et ce, conformément à la résolution 180829.7 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 29 août 2018.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

180917-8 **DÉROGATION MINEURE DM 2018-101 AFIN D'AUTORISER L'EMPIÈTEMENT DE 4 MÈTRES À 2,4 MÈTRES D'UNE MARQUISE DANS LA MARGE LATÉRALE AU 1305, RUE MESNARD**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2018-101, déposée par monsieur Alain Sefriou, propriétaire, pour autoriser l'empiètement de 4 mètres à 2,4 mètres d'une marquise dans la marge latérale au 1305, rue Mesnard, et ce, en dérogation aux dispositions de l'article 127 du *Règlement de zonage URB-Z2017*, sous réserve de rendre la dérogation mineure nulle et sans effet si un permis n'est pas obtenu par le demandeur dans les douze (12) mois suivant l'adoption de la résolution, et ce, conformément à la résolution 180829.8 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 29 août 2018.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-9 **APPROBATION DE LA LISTE DES DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement aux demandes de PIIA mentionnées à la liste ci-jointe, et ce, aux conditions énumérées à la résolution de celui-ci adoptée pour chacun de ces dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-10 **VENTE DU LOT 6 247 558, UNE PARTIE DU LOT 6 040 861, UNE PARTIE DU LOT 6 040 855 ET UNE PARTIE DU LOT 6 040 865 – RUES PARENT ET MARIE-VICTORIN (PARC D'AFFAIRES GÉRARD-FILION) – COLO-D3 INC. – ADDENDA À LA PROMESSE D'ACHAT ENTÉRINÉE PAR LA RÉOLUTION 180416-28**

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU :

- D'approuver l'addenda du 29 août 2018, modifiant la promesse d'achat intervenue entre la société COLO-D3 inc. et la municipalité, le 16 avril 2018 (résolution 180416-28), notamment pour modifier les limites des terrains vendus par la Ville et prolonger le délai de la période de vérification accordée à l'acheteur;
- D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente, le projet de lotissement et tout autre document afférent pour donner suite à la promesse d'achat initiale, telle que modifiée par le présent addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

180917-11 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PIÈCES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC (LOTS A, B, ET C) – APP-SP-18-27

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'adjuger le contrat pour la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc pour une durée d'un (1) an, à compter de septembre 2018, avec une année d'option de renouvellement, aux plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots suivants :

Lot A : Stelem, division d'Aqua Date inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant annuel approximatif de 29 411 \$, incluant les taxes nettes;

Lot B et St-Germain Égouts et Aqueduc inc., selon les prix unitaires
C : soumis, pour un montant annuel approximatif de 57 416 \$ pour le lot B et 31 609 \$ pour le lot C, incluant les taxes nettes pour les deux lots;

le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-18-27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-12 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE D'UN BOUTEUR AVEC OPÉRATEUR QUALIFIÉ – APP-SP-18-28

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de fourniture d'un boteur avec opérateur qualifié, pour une période d'un an, avec une option de renouvellement de quatre (4) années supplémentaires, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir 175784 Canada inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 122 179,20 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-18-28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-13 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR LES INFRASTRUCTURES, LES APPLICATIONS AINSI QUE LA GESTION DE L'INFORMATIQUE ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Le conseiller Vincent Fortier donne avis de motion d'un projet de règlement décrétant des dépenses pour les infrastructures, les applications ainsi que la gestion de l'informatique et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût, et en fait la présentation.

180917-14 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN DE CRÉER LA ZONE INDUSTRIELLE IA-586 À MÊME LA ZONE IA-580

Le conseiller Martin Guevremont donne avis de motion d'un projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage URB-Z2017* afin de créer la zone industrielle IA-586 à même la zone IA-580, et en fait la présentation.

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

180917-15 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN DE CRÉER LA ZONE INDUSTRIELLE IA-586 À MÊME LA ZONE IA-580

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter le *Premier projet de règlement URB-Z2017-007 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin de créer la zone industrielle IA-586 à même la zone IA-580*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-16 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME URB-PU2017 AFIN D'Y AJOUTER UN SECTEUR VOUÉ AU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET LE SEUIL DE DENSITÉ PRESCRIT, DANS UN TERRITOIRE HORS TOD

La conseillère Isabelle Bérubé donne avis de motion d'un projet de règlement modifiant le *Règlement relatif au plan d'urbanisme URB-PU2017* afin d'y ajouter un secteur voué au développement résidentiel et le seuil de densité prescrit, dans un territoire hors TOD, et en fait la présentation.

180917-17 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT URB-PU2017-001 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME URB-PU2017 AFIN D'Y AJOUTER UN SECTEUR VOUÉ AU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET LE SEUIL DE DENSITÉ PRESCRIT, DANS UN TERRITOIRE HORS TOD

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'adopter le *Projet de règlement URB-PU2017-001 modifiant le Règlement relatif au plan d'urbanisme URB-PU2017 afin d'y ajouter un secteur voué au développement résidentiel et le seuil de densité prescrit, dans un territoire hors TOD*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Joël Boucher, APPUYÉ par Marilou Alarie, et RÉSOLU de sursoir à cette décision afin d'étudier les possibilités d'y construire un centre pour accueillir des organismes communautaires afin de répondre à leurs besoins.

Votes pour : 2

Votes contre : 5 (Vincent Fortier, Caroline Cossette, Martin Guevremont, Isabelle Bérubé, Jacques Bédard)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

CETTE PROPOSITION ÉTANT REJETÉE, LA PROPOSITION PRINCIPALE EST DONC ADOPTÉE SANS MODIFICATION.

Votes pour : 5

Votes contre : 2 (Marilou Alarie, Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

180917-18 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE HA-703 À MÊME LA ZONE PA-774

La conseillère Isabelle Bérubé donne avis de motion d'un projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage URB-Z2017* afin d'agrandir la zone HA-703 à même la zone PA-774, et en fait la présentation.

180917-19 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE HA-703 À MÊME LA ZONE PA-774

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'adopter le *Premier projet de règlement URB-Z2017-006 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'agrandir la zone HA-703 à même la zone PA-774*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

Votes pour : 5

Votes contre : 2 (Marilou Alarie, Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

180917-20 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN D'AJOUTER AU TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE MC-255 DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELIÉES À L'USAGE « C7-01-01 VENTE AU DÉTAIL DE VÉHICULE DE PROMENADE » ET D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU SECTEUR DES PROMENADES ST-BRUNO

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter le *Second projet de règlement URB-Z2017-004 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter au tableau des spécifications de la zone MC-255 des dispositions spécifiques reliées à l'usage « C7-01-01 Vente au détail de véhicule de promenade » et d'ajouter certaines dispositions spécifiques au secteur des Promenades St-Bruno*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180917-21 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT URB-Z2017-005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB-Z2017 AFIN D'AJOUTER AUX USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS DE LA ZONE CB-250, LES POSTES D'ESSENCE ET STATION-SERVICE, UNE DISPOSITION SPÉCIFIQUE AFIN D'AUTORISER COMME USAGE ACCESSOIRE À L'USAGE « C1-08-01 MAGASIN À RAYONS MULTIPLES », LA VENTE AU DÉTAIL DE PIÈCE, PNEU, BATTERIE OU ACCESSOIRE NEUF, LE SERVICE DE RÉPARATION MÉCANIQUE, ESTIMATION, REMPLACEMENT DE PIÈCE, POSE D'ACCESSOIRE, TRAITEMENT ANTIROUILLE POUR VÉHICULE DE PROMENADE, CYCLOMOTEUR, MOTOCYLETTE, MOTONEIGE OU VÉHICULE HORS ROUTE ET, D'Y AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter le *Second projet de règlement URB-Z2017-005 modifiant le Règlement de zonage URB-Z2017 afin d'ajouter aux usages spécifiquement permis de la zone CB-250, les postes d'essence et station-service, une disposition spécifique afin d'autoriser comme usage accessoire à l'usage « C1-08-01 Magasin à rayons multiples », la vente au détail de pièce, pneu, batterie ou accessoire neuf, le service de réparation mécanique, estimation, remplacement de pièce, pose d'accessoire, traitement antirouille pour véhicule de promenade, cyclomoteur, motocyclette, motoneige ou véhicule hors route et, d'y autoriser les projets intégrés, tel que présenté, avec dispense de lecture.*

Votes pour : 4

Votes contre : 3 (Isabelle Bérubé, Marilou Alarie, Joël Boucher)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

180917-22

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N. 21-1 SUR LES NUISANCES AFIN D'AJOUTER OU MODIFIER LES PERSONNES DÉSIGNÉES POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2018-15 modifiant le Règlement N. 21-1 sur les nuisances afin d'ajouter ou modifier les personnes désignées pour l'application du règlement, tel que présenté, avec dispense de lecture.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 30 AOÛT 2018

Aucun rapport spécifique de la dernière séance ordinaire puisque les décisions ont été prises conformément aux orientations déterminées par ce conseil.

180917-23

SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'AGGLOMÉRATION DU 20 SEPTEMBRE 2018

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU que le conseil de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville exprime l'orientation suivante relativement aux sujets énumérés à la séance ordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le 20 septembre 2018 :

Sujet	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CAX-180920-4.1 Adoption de la partie du programme d'immobilisations de la Ville visant ses compétences d'agglomération pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021 (SD-2018-2409)		X	

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

<p>CA-180920-4.1 Autorisation de verser à la Ville de Longueuil une compensation financière pour l'utilisation d'un terrain aux fins d'y établir un écocentre et affectation du fonds d'immobilisation afin de prévoir les crédits requis à cette fin (SD-2018-2263)</p>		X	
<p>CA-180920-4.2 Affectation de la réserve statutaire pour fins de travaux d'urgence de réparation de la conduite de refoulement et de l'aqueduc à l'Île Charron (SD-2018-3060)</p>	X		
<p>CA-180920-6.1 Octroi du contrat FU-18-004 (2019-TP921) pour l'exécution de travaux d'installation et de gestion d'un écocentre transitoire pour des services de collecte par apport volontaire (SD-2018-2794)</p>	X		
<p>CA-180920-6.2 Approbation de l'addenda no 1 modifiant les contrats 2018-TP225-1 (contrat 1- secteur Boucherville), 2018-TP225-2 (contrat 2- secteur Brossard), 2018-TP225-3 (contrat 3 – secteur Greenfield Park / Saint-Hubert), 2018-TP225-4 (contrat 4- secteur Saint-Bruno-de-Montarville), 2018-TP225-5 (contrat 5 – secteur Saint-Lambert), 2018-TP225-6 (contrat 6 –secteur Vieux-Longueuil) (APP-18-001) pour le traitement des matières recyclables de l'agglomération de Longueuil, autorisation de soumettre une demande au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) et abrogation de la résolution CA-180830-6.11 (SD-2018-3010)</p>	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CA-180920-8.1 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent, concernant la fourniture de services en matière d'identification à des fins judiciaires (SD-2018-1936)	X		
CA-180920-8.2 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la Régie intermunicipale de police Roussillon, concernant la fourniture de services en matière d'identification à des fins judiciaires (SD-2018-1947)	X		
CA-180920-8.3 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, concernant la fourniture de services en matière d'identification à des fins judiciaires (SD-2018-2050)	X		
CA-180920-8.4 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la Ville de Châteauguay, concernant la fourniture de services en matière d'identification à des fins judiciaires (SD-2018-2051)	X		
CA-180920-8.5 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la Ville de Mercier concernant la fourniture de services en matière d'identification à des fins judiciaires (SD-2018-2053)	X		

ADOPTÉE À 'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Distribution des bacs bruns, lieu du traitement des résidus organiques et coûts y afférents / Déception face à l'identification de la localisation définitive du centre multisport dans le parc Rabastalière engendrant d'énormes coûts de relocalisation des terrains de balle-molle dans le parc Marie-Victorin et problèmes de circulation dans le secteur à la suite de son implantation;
- Adoption d'un règlement sur l'usage du cannabis dans les endroits publics / Point 7.5 de l'ordre du jour - Opposition sur l'implantation d'un projet d'habitation sur le terrain de l'ancienne église baptiste et protection de l'environnement / Interdiction de stationner le long de pistes cyclables;
- Parc des aviateurs - Remerciement au Service de police pour ses interventions et fonctionnement des jeux d'eau après les heures normales d'utilisation du parc;
- Implantation d'une station de service (entreprise Costco) derrière les Promenades St-Bruno et justification de l'opposition de monsieur le conseiller Boucher à cet effet;
- Implantation du centre multisport dans le parc de la Rabastalière et effets positifs sur le voisinage;
- Offre d'espace / locaux disponibles dans les entreprises privées situées dans le parc industriel pour accueillir les organismes communautaires.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions ont porté sur les sujets suivants :

- Implantation du centre multisport dans le parc Rabastalière et accueil positif de la part du voisinage au lieu de la tenue d'activités extérieures dans le parc - Accessibilité à des services et activités à toute la population dont les personnes âgées dans un secteur central situé au cœur du centre-ville (le conseiller Jacques Bédard);
- Adoption de la résolution pour porter en appel une décision de la cour et non application du règlement de régie interne - Manque d'information sur les motifs / Vote sur le changement de zonage pour permettre les stations d'essence à l'arrière des Promenades St-Bruno / Libellé de la résolution sur l'adoption des recommandations du CCU eu égard la liste de demandes de PIA de la séance du mois d'août (la conseillère Marilou Alarie);
- Changement de zonage et harmonisation du secteur Beaumont pour l'implantation de 7 unités d'habitation (la conseillère Isabelle Bérubé);
- Accueil d'un nouveau commerce aux Promenades Saint-Bruno / Lancement de la saison des Barron et don d'un ballon de football de l'association à la municipalité / Rue De Chambly et lien cyclable vers le boulevard Seigneurial sur les deux (2) côtés de la rue au moyen de marquage et d'installation de bollards pour ralentir la circulation - Mobilité sécuritaire - Remerciements aux citoyens pour leur participation à la consultation (le conseiller Martin Guevremont);
- Circuit des arts au cours de la fin de semaine du 21-23 septembre (la conseillère Caroline Cossette)

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

- Invitation au Circuit des arts du 21-23 septembre / Déjeuner du maire -
Thème : Circulation routière et de transit - Présence du Service de la police / Tenue du marché public les 22 et 29 septembre / Invitation à deux (2) soupers spaghetti bénéfiques pour les Amis Soleil le 21 septembre et la Maison des jeunes le 12 octobre / Dépôt du rôle d'évaluation jeudi dernier - Consultation en ligne (le maire Martin Murray).

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la levée de la séance à 21 h 35.

Le maire,

La greffière,

Martin Murray

Lucie Tousignant

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

N° de PIIA	Propriété visée	Objet	Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n° de résolution
PIIA 2018-069	1155, boulevard des Promenades	Réfection des façades de l'ancien Sears Décor	D'approuver le PIIA 2018-069 conformément à la résolution 180829.12 du CCU.
PIIA 2018-093	585, place Nicolet	Agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un solarium	D'approuver le PIIA 2018-093 conformément à la résolution 180829.11 du CCU.
PIIA 2018-096	1428, rue Montarville	Installation de quatre (4) enseignes murales	D'approuver le PIIA 2018-096 conformément à la résolution 180829.9 du CCU.
PIIA 2018-100	520, boulevard Clairevue Ouest	Modification des enseignes du lave-auto	D'approuver le PIIA 2018-100, sous réserve d'uniformiser le texte de l'enseigne sur poteau identifiant la sortie « LAVE-AUTO SORTIE » avec celui de l'enseigne d'identification de l'entrée, conformément à la résolution 180829.10 du CCU.
PIIA 2018-105 modifiant le PIIA 2016-143	1295, rue René-Descartes	Changement de type de matériau de recouvrement de sol des surfaces comprenant les cases de stationnement	De refuser le PIIA 2018-105 modifiant le PIIA 2016-143 en raison que le matériau proposé à la demande de PIIA 2016-143 doit être préservé, conformément à la résolution 180829.13 du CCU.